

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE A.M IMMO

Société civile au capital de **1 000 euros**

Siège social : **612 Avenue Jean Monnet – 84 310 MORIERES LES AVIGNON**

SIREN : **885 323 980** – RCS Avignon

Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre à 9h00

L'an deux mille vingt-cinq, le **17 décembre 2025 à 9h00**, les associés de la société civile immobilière **A.M IMMO** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du gérant.

Présents :

- **M. Adil MOUNAIM**, associé et gérant, demeurant **25 BIS Traverse Montagne, 84000 Avignon**, Représentant 90 parts sur 100 parts. Numérotée de 01 à 90.
- **EURL AM CONTROLE TECHNIQUE**, associée, dont le siège social est au **Z.A. LES MOUTTES BASSES, 215 RUE LOUIS BRAILLE, 84310 MORIERES-LES-AVIGNON**, Représentée par **M. Adil MOUNAIM**, gérant associé unique, Représentant 10 parts sur 100 parts. Numérotée de 91 à 100.

Soit au total 100 parts sociales sur 100 parts sociales.

Le gérant constate que tous les associés sont présents, que le quorum est atteint, et que l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

1. Transfert du siège social,
 2. Modification corrélative des statuts,
 3. Pouvoirs pour formalités.
-

1. Transfert du siège social

Le gérant expose à l'assemblée qu'il convient de transférer le siège social de la société pour des raisons de convenance et de gestion.

Après en avoir délibéré, **l'assemblée décide à l'unanimité** de transférer le siège social de la société du :

612 Avenue Jean Monnet – 84 310 MORIERES LES AVIGNON

au

25 BIS Traverse Montagne, 84000 Avignon,

à compter du **17 Décembre 2025**.

2. Modification corrélative des statuts

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Le siège social est fixé à :

25 BIS Traverse Montagne, 84000 Avignon.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de l'assemblée des associés.

Le reste de l'article demeure inchangé.

3. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales de dépôt, de publication et d'enregistrement auprès des organismes compétents, notamment au **greffe du tribunal de commerce d'Avignon**.

Fait à **Avignon**, le **17 Décembre 2025**

Signatures des associés :

Nom et qualité

Signature

M. MOUNAIM Adil gérant et associé



EURL AM CONTROLE TECHNIQUE, associée

